



DECISION N° 2022-048

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020-014 en date du 10 juillet 2020 par laquelle l'assemblée a délégué les attributions au Maire,

VU la convention de partenariat entre la commune de Villiers-sur-Orge et la société The Film Tv,

CONSIDERANT le tournage d'un film rue Emile Fontaine,

CONSIDERANT que la société The Film Tv domiciliée au 17 rue du pont aux choux 75003 Paris a besoin d'une salle pour implanter ses bureaux durant le tournage.

DECIDE

Article 1 :

La signature de la convention de mise à disposition des salles municipales et notamment les salles Suzanne Simon et Bessy au centre Pablo Neruda, du mercredi 2 novembre 2022 pour un montant de 750 €.

Article 2 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance et les recettes seront inscrites au budget communal chapitre 70.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau.

Villiers-sur-Orge, le 27 octobre 2022



Le Maire,

Gilles FRAYSSE